

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Vingt-huitième session
Genève, 16 – 20 mai 2022

COMPTE RENDU DES SEANCES D’ECHANGE D’INFORMATIONS SUR LE THEME “LES FEMMES ET LA PROPRIETE INTELLECTUELLE”

établi par le Secrétariat

À sa vingt-deuxième session, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a approuvé une proposition présentée par la délégation du Mexique sur le thème “Les femmes et la propriété intellectuelle” figurant dans le document [CDIP/22/16 Rev.2](#). Dans le paragraphe de décision, il était notamment demandé au Secrétariat de faciliter les discussions portant sur les différents aspects de la proposition dans le cadre d’une séance d’échange d’informations.

1. Conformément à cette décision, le Secrétariat a organisé une série de trois séances d’échange d’informations au cours de la période allant d’avril à octobre 2021. Le présent document contient un compte rendu de ces séances.

I. ASPECTS ORGANISATIONNELS

2. Afin de répondre pleinement aux différents éléments contenus dans la proposition du Mexique, le Secrétariat a recensé les points communs entre ces éléments et a organisé trois séances d’échange d’informations autour du thème “Réduire les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle”, qui se sont progressivement appuyées les unes sur les autres pour offrir une vue d’ensemble des défis et des opportunités liés aux disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

3. Ces séances avaient pour objectifs de :

- sensibiliser à l'importance de réduire les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'innovation et d'accroître la participation des femmes et des filles à l'écosystème de la propriété intellectuelle;
- promouvoir les résultats des travaux de l'OMPI dans ce domaine; et
- réunir diverses parties prenantes du monde entier pour qu'elles partagent leurs données d'expérience et leurs bonnes pratiques en matière de suppression des obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles dans l'accès au système de la propriété intellectuelle.

4. La participation aux séances était ouverte aux représentants des États membres, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales (ONG), aux milieux universitaires et à la société civile. L'interprétation simultanée a été assurée en français, anglais et espagnol.

5. En raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, les séances se sont tenues sous une forme hybride, les animateurs et les conférencières basés à Genève participant depuis les locaux de l'OMPI et les participants en ligne. Cette forme hybride a permis la participation d'un grand nombre d'acteurs intéressés situés sur des fuseaux horaires différents.

II. STRUCTURE DES DISCUSSIONS

6. Au cours de chaque séance, les trois thèmes ci-après ont été traités :

- i) Recenser et éliminer les obstacles
- ii) Étude des initiatives multipartites
- iii) Examen des bonnes pratiques

7. Chaque séance était animée par une ambassadrice basée à Genève, qui a dirigé à la fois les débats d'experts et les séances de questions-réponses. Au total, 12 conférencières ont contribué aux séances d'échange d'informations. Elles ont été sélectionnées pour représenter différentes régions géographiques et organisations au sein de la communauté de la propriété intellectuelle : représentations diplomatiques et organisations gouvernementales, milieux universitaires, organisations intergouvernementales, ONG et autres organisations multipartites. L'ouverture et la clôture des séances ont été assurées par des hauts fonctionnaires de l'OMPI.

III. PROMOTION ET COMMUNICATION

8. Le Secrétariat a envoyé des messages électroniques d'invitation aux coordonnateurs des groupes régionaux de l'OMPI, aux missions permanentes à Genève, aux ministères des affaires étrangères, aux offices de propriété intellectuelle ainsi qu'aux organisations internationales et ONG accréditées auprès de l'OMPI. En outre, la promotion a été assurée auprès d'un large public par différents moyens, tels que des bulletins d'information, des listes de diffusion et les réseaux sociaux.

9. Après chaque séance d'échange d'informations, un bref résumé a été publié sur le site Web de l'OMPI, avec les exposés PowerPoint présentés par les conférencières. Les séances ont été enregistrées et mises à disposition en [télédiffusion](#) sur le site Web de l'OMPI.

IV. COMPTE RENDU DES SEANCES

A. [REDUIRE LES DISPARITES HOMMES-FEMMES DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE – RECENSER ET ELIMINER LES OBSTACLES](#)

10. La première séance d'échange d'informations s'est tenue le 28 avril 2021, de 12 heures à 13 h 30, heure de Genève. Cette session a jeté les bases de la série en recensant les

obstacles qui empêchent davantage de femmes d'utiliser le système de la propriété intellectuelle et de mieux en tirer parti. Elle a également exploré les possibilités d'encourager leur participation à l'innovation sur la base des résultats des études de cas menées au Chili et en République de Corée. La séance a rassemblé quelque 240 participants¹ de 70 pays.

11. La séance a été ouverte par M. Hasan Kleib, vice-directeur général, Secteur du développement régional et national de l'OMPI, et animée par Son Excellence Madame Patricia Benedetti, ambassadrice d'El Salvador auprès de l'Organisation mondiale du commerce et de l'OMPI et présidente du CDIP. Le programme de la séance est disponible [ici](#).

12. On trouvera ci-après une synthèse des éléments importants à retenir des exposés présentés par les conférencières :

13. Mme [Jozefina Cutura](#), directrice à la Millennium Challenge Corporation, a présenté les résultats d'une analyse documentaire intitulée "[Challenges for Women Inventors and Innovators in Using the Intellectual Property System](#)" dont elle est l'auteur. Elle a indiqué que l'un des principaux obstacles à l'élaboration de son analyse documentaire avait été le manque de données systématiques et comparables ventilées par sexe. En outre, les différentes sources utilisaient des mesures et des définitions différentes relatives à la participation des femmes dans l'activité en matière de dépôt de demandes de brevet. Parmi les principaux obstacles qui empêchent les femmes de devenir inventeurs, on peut citer : i) le faible taux d'activité des femmes, qui réduit la réserve de talents féminins disponibles; ii) le manque d'exposition des enfants à des modèles féminins; iii) la sous-représentation des femmes dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques; iv) la discrimination, les préjugés, le sexisme, les normes et les attentes socioculturelles; et v) le manque d'accès aux ressources.

Mme Cutura a formulé une série de recommandations : a) améliorer la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe; b) encourager l'entrée des femmes dans les domaines et les carrières STIM à forte intensité de brevets; c) s'attaquer aux questions socioculturelles et aux préjugés qui entravent le potentiel d'innovation des femmes; d) soutenir la mise en réseau, la collaboration et l'apprentissage; e) réduire la complexité et le coût de la procédure de dépôt de demandes de brevet et renforcer les capacités nationales des pays à servir les femmes inventeurs et innovateurs; f) améliorer l'application des droits dans les pays en développement, y compris dans les domaines à prédominance féminine; et g) soutenir les politiques proactives et la recherche.

14. Les exposés de Mme [Jennifer Brant](#), directrice d'Innovation Insights, et de M. [Mark Schultz](#), titulaire de la chaire de droit de la propriété intellectuelle financée par Goodyear et directeur du programme relatif au droit de la propriété intellectuelle et de la technologie de la faculté de droit de l'Université d'Akron, se concentraient sur les résultats d'une étude dont ils sont les coauteurs intitulée "[Policy Approaches to Close the Intellectual Property Gender Gap – Practices to Support Access to the Intellectual Property System for Female Innovators, Creators and Entrepreneurs](#)". Dans son introduction, Mme Brant a souligné les cinq problèmes qui contribuent aux disparités entre hommes et femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle : i) le manque de données pour apprécier la nature et l'ampleur des disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle; ii) la faible représentation des femmes dans les domaines des STIM; iii) la faible représentation des femmes dans les carrières dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle ou de l'administration de la propriété intellectuelle; iv) le manque d'informations sur l'intérêt des droits de propriété intellectuelle et le fonctionnement du système de la propriété intellectuelle; et v) l'accès limité au mentorat et aux autres possibilités d'évolution dans les secteurs où la propriété intellectuelle joue un rôle important.

¹ Ces chiffres indiquent le nombre de participants qui ont rejoint la séance via la plateforme. En outre, un grand nombre de participants ont suivi les séances par diffusion en direct sur le Web.

15. M. Schultz a présenté une série de cinq actions visant à réduire les disparités entre hommes et femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle : collecter des données, soutenir les femmes dans le domaine des sciences, des technologies et des affaires, recruter des femmes pour faire carrière dans le droit de la propriété intellectuelle, leur enseigner la valeur et la pertinence de la propriété intellectuelle, et soutenir la réussite des femmes dans les domaines à forte intensité de propriété intellectuelle. Chaque action était étayée par des exemples et des études de cas provenant de différents pays et décrits en détail dans l'étude.

16. Mme [Loreto Bresky](#), directrice nationale de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INAPI) du Chili, a présenté les travaux de l'INAPI visant à réduire les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'INAPI a élaboré une stratégie institutionnelle transversale sur l'égalité des sexes. Pour coordonner ses actions internes et externes en vue de la mise en œuvre de cette stratégie, l'INAPI a également créé un comité qui a pour mission de contribuer à l'égalité des sexes dans les systèmes internationaux et nationaux de propriété intellectuelle en élaborant des initiatives d'apprentissage et de promotion en collaboration. L'INAPI s'efforce de devenir un acteur clé de la promotion de l'égalité des sexes et de la gestion du changement afin d'élargir les possibilités offertes aux femmes innovatrices et aux entrepreneurs pour que celles-ci puissent utiliser la propriété intellectuelle de manière stratégique. Mme Bresky a donné quelques exemples de mesures concrètes, internes et externes, prises par l'INAPI. Elle a donné des pistes concernant les travaux futurs de l'INAPI, notamment en ce qui concerne la création de programmes visant à favoriser une plus grande représentation des femmes inventeurs dans le secteur privé, l'organisation de formations en matière de propriété intellectuelle, la promotion de la recherche-développement dans les universités, et le partage de données et de méthodologies relatives à l'égalité des sexes dans les secteurs liés à la propriété intellectuelle.

17. Mme [Insil Lee](#), présidente de l'Association des femmes inventeurs de Corée (KWIA), a indiqué que son organisation menait diverses activités visant à promouvoir le travail des innovatrices, notamment dans le domaine de la promotion des ressources humaines, la découverte ou la fourniture d'une assistance pour les inventions de la vie quotidienne, et la commercialisation des inventions. La KWIA a collaboré avec plusieurs entreprises pour améliorer les programmes de formation sur les droits de propriété intellectuelle afin de soutenir les femmes inventeurs. Bien que la République de Corée figure parmi les cinq principaux déposants du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), il existe de grandes disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle dans le pays. La KWIA a organisé des ateliers pour la promotion des femmes inventeurs pour l'Office coréen de la propriété intellectuelle, a collaboré avec l'OMPI, a organisé une exposition internationale et des séminaires dans les milieux universitaires, organisé des cours sur la créativité et mis en place des activités d'aide à la commercialisation pour les femmes inventeurs.

18. La séance s'est terminée par des questions-réponses et une allocution de clôture, prononcée par Mme Sara Callegari, experte en matière de parité et de diversité au sein du Département de la gestion des ressources humaines de l'OMPI.

B. [REDUIRE LES DISPARITES HOMMES-FEMMES DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE – ÉTUDE DES INITIATIVES MULTIPARTITES](#)

19. La deuxième séance s'est tenue le 7 juillet 2021, de 12 h 30 à 14 heures, heure de Genève. Elle a exploré des initiatives visant à réduire les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle qui réunissent différents acteurs, tels que les pouvoirs publics, le secteur privé, les universités, les organisations de la société civile, etc., ayant des

compétences et des groupes de référence différents, pour élaborer et mettre en œuvre des solutions synergiques. La séance a rassemblé quelque 90 participants² de plus de 60 pays.

20. La séance a été ouverte par Mme Lisa Jorgenson, vice-directrice générale du Secteur des brevets et de la technologie de l'OMPI, et animée par Son Excellence Mme Kadra Ahmed Hassan, ambassadrice et représentante permanente de Djibouti auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. Le programme de la séance est disponible [ici](#).

21. On trouvera ci-après une synthèse des éléments importants à retenir des exposés présentés par les conférencières :

22. Mme [Sara Callegari](#), experte en matière de parité et de diversité au sein du Département de la gestion des ressources humaines de l'OMPI, a présenté les données les plus récentes sur les statistiques mondiales de la propriété intellectuelle liées au genre et certaines des mesures phares prises par l'OMPI pour réduire les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a indiqué que, en 2020, 16,5% des déposants du PCT étaient des femmes, ce qui témoignait d'une tendance à la hausse depuis 2005, avec près de 1% d'augmentation par rapport à 2019. Cette augmentation, l'une des plus fortes jamais enregistrées, a contribué à une augmentation de près de 5% par rapport au niveau enregistré 15 ans auparavant. Mme Callegari a indiqué qu'il existait une multitude de facteurs à l'origine des disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et qu'il fallait les aborder tous de manière synergique, car se concentrer uniquement sur un de ces facteurs ne ferait pas évoluer les choses. Elle a souligné certains des principaux axes de travail de l'OMPI. Par exemple, l'Organisation s'efforce d'accroître la représentation et de "normaliser" l'image des femmes inventeurs et des créatrices en diffusant des récits inspirants. Elle a produit, analysé et diffusé des données qualitatives et quantitatives à l'appui de politiques et de programmes fondés sur des données probantes. Elle a également déployé des efforts pour accroître la sensibilisation à la propriété intellectuelle au service des entreprises pour tous, moyennant des activités de renforcement des capacités, des cours en ligne spécialisés et d'autres activités de sensibilisation. L'OMPI a également veillé à ce que ses services de propriété intellectuelle soient inclusifs et possibles, en réalisant une analyse sexospécifique de l'accessibilité des services de propriété intellectuelle, en menant des actions de sensibilisation et en organisant des ateliers de renforcement des capacités sur les pratiques inclusives et les programmes tenant compte de la dimension du genre pour les offices de propriété intellectuelle. L'OMPI a travaillé avec une multitude de parties prenantes telles que des spécialistes de la propriété intellectuelle, des gouvernements, des universités, le secteur privé, des organisations de la société civile, des organisations intergouvernementales et des ONG. L'OMPI s'est efforcée d'aligner ses pratiques externes sur ses pratiques internes afin que l'Organisation soit plus sensible aux questions de genre.

23. Mme [Caitlin Kraft-Buchman](#), directrice générale et fondatrice de Women at the Table, a expliqué divers problèmes liés aux normes de qualification dominées par les hommes et inadaptées aux besoins des femmes. Ces normes rendent plus difficile pour les femmes l'accès à divers domaines et activités et réduisent la possibilité pour celles-ci de bénéficier de certaines facilités. Mme Kraft-Buchman a présenté quelques exemples concrets dans lesquels ces normes et algorithmes étaient influencés par des stéréotypes et considérés comme discriminatoires envers les femmes. Women at the Table et ses collaboratrices ont œuvré à la création de technologies pour les femmes et les filles. L'initiative collective "Tech We Need", a réuni un groupe de responsables communautaires composé de femmes et de filles avec des partenaires universitaires locaux, ainsi que des partenaires universitaires internationaux, pour créer des technologies inclusives. Mme Kraft-Buchman a indiqué en conclusion que l'on

² Ces chiffres indiquent le nombre de participants qui ont rejoint la séance via la plateforme. En outre, un grand nombre de participants ont suivi les séances par diffusion en direct sur le Web.

pourrait tirer parti d'une formidable source de créativité en allant directement à la base, sans attendre que les personnes aient un haut niveau d'éducation et de formation pour inventer des technologies.

24. Mme [Holly Fechner](#), associée chez Covington & Burling LLP et représentante de la coalition Invent Together, a souligné les éléments ci-après : i) les femmes devraient participer pleinement à l'économie de l'innovation en tant qu'inventeurs et titulaires de brevets; ii) il est possible de faire en sorte qu'un plus grand nombre de femmes puissent créer des inventions et déposer des brevets grâce à des interventions appropriées tout au long de la vie des filles et des femmes; iii) les décideurs politiques, les universités et les entreprises ont tous un rôle important à jouer à cet égard; et iv) les coalitions multipartites sont essentielles pour atteindre ces objectifs. Invent Together a pour mission de faire en sorte que les femmes et les autres groupes sous-représentés aux États-Unis d'Amérique participent pleinement à l'activité inventive et aux activités en matière de dépôt de demandes de brevet. Elle a indiqué que cette coalition multipartite était composée d'organisations, d'universités, d'entreprises, d'inventeurs et de chercheurs, qui s'efforcent d'étudier les disparités hommes-femmes dans le domaine la création d'inventions et des activités de dépôt de demandes de brevet, à l'appui des politiques publiques et des initiatives privées visant à réduire ces disparités. Selon elle, assurer l'équité dans le domaine des brevets était un impératif à la fois moral et économique. Recenser les obstacles auxquels les femmes et les minorités sont confrontées dans l'accès au système de la propriété intellectuelle permettrait d'élaborer des politiques publiques adaptées et d'apporter les changements nécessaires dans le secteur privé pour assurer la parité dans le domaine des brevets. L'exposition à l'activité inventive, ainsi que l'accès à une formation de qualité en matière d'invention étaient très importants. Mme Fechner a indiqué que pour contribuer à réduire les disparités, Invent Together gérait notamment des programmes d'aide aux entrepreneurs et travaillait avec des entreprises et des universités pour faire connaître les pratiques recommandées et les améliorer.

25. La séance s'est terminée par des questions-réponses et une allocution de clôture prononcée par M. Irfan Baloch, directeur de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement de l'OMPI.

C. [REDUIRE LES DISPARITES HOMMES-FEMMES DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE : EXAMEN DES BONNES PRATIQUES](#)

26. La troisième séance s'est tenue le 12 octobre 2021, de 12 h 30 à 14 h 30, heure de Genève. La séance a porté sur les bonnes pratiques en matière de conception, de diffusion et de fourniture de services de propriété intellectuelle, de formation à la propriété intellectuelle et de culture de la communauté de la propriété intellectuelle. Les exposés ont mis en évidence le dynamisme des activités visant à réduire les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle menées par diverses parties prenantes dans différentes régions géographiques. La séance a rassemblé quelque 190 participants³ de plus de 70 pays.

27. La séance a été ouverte par Mme Binying Wang, vice-directrice générale, Secteur des marques et des dessins et modèles de l'OMPI, et animée par Son Excellence Mme Aurora Diaz-Rato Revuelta, ambassadrice et représentante permanente de l'Espagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Le programme de la session est disponible [ici](#).

28. On trouvera ci-après une synthèse des éléments importants à retenir des exposés présentés par les conférencières :

29. Mme [Anel Valencia Carmona](#), vice-directrice générale des services d'appui de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), a déclaré que, au Mexique, il existait d'importantes

³ Ces chiffres indiquent le nombre de participants qui ont rejoint la séance via la plateforme. En outre, un grand nombre de participants ont suivi les séances par diffusion en direct sur le Web.

disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'IMPI s'efforce de rendre le système de la propriété intellectuelle accessible à davantage de femmes afin de combler ce fossé. À cette fin, l'IMPI a créé un [réseau de propriété intellectuelle et d'innovation pour les femmes](#), dans le but de les sensibiliser à cette problématique, de leur donner de la visibilité dans le domaine de la propriété intellectuelle et de rendre le système de la propriété intellectuelle plus accessible. Par l'intermédiaire de ce réseau, l'IMPI a créé une communauté numérique avec des podcasts et un blog destinés à présenter des femmes qui ont eu recours avec succès au système de la propriété intellectuelle, notamment aux marques et aux inventions. L'objectif était de développer des modèles et d'encourager d'autres femmes à utiliser le système de la propriété intellectuelle. En outre, l'IMPI a mis à disposition des informations et des ressources supplémentaires par l'intermédiaire du réseau et a travaillé à la mise en place d'un programme de mentorat. Bien que ce réseau soit très récent, l'IMPI tire les enseignements nécessaires et procède à des ajustements pour toucher davantage de femmes.

30. Mme [Thuraya Saud Al-Alawi](#), responsable du département de la propriété intellectuelle du Centre pour l'innovation et le transfert de technologie de l'Université Sultan Qaboos, a souligné le succès et l'impact du projet du Plan d'action pour le développement visant à [renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat](#) à Oman, ainsi que des activités menées par le centre. Elle a présenté les différents programmes mis en place par le centre pour diffuser les connaissances relatives à la propriété intellectuelle auprès des femmes, notamment une série d'ateliers spécialisés sur la propriété intellectuelle, des cours d'été, ainsi qu'une campagne de promotion et de communication sur les réseaux sociaux. Elle a également mis en lumière les efforts déployés par l'Université et le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'investissement d'Oman pour garantir la participation accrue des femmes dans les sciences, les technologies et l'innovation, notamment grâce à sa politique en matière de propriété intellectuelle.

31. Mme [Mubiru Lilian Nantume](#), fondatrice et directrice exécutive de l'organisation Grooming a Successful Woman with Intellectual Mind (GSWIM), a présenté le travail de l'ONG. GSWIM est une organisation qui donne aux femmes les moyens et l'inspiration nécessaires pour réussir par la créativité et l'innovation. GSWIM de faire évoluer les mentalités et d'encourager les femmes à trouver des idées commerciales uniques qui peuvent aboutir à des produits commerciaux pour apporter une plus-value commerciale. La plupart des femmes des communautés ougandaises ont des idées commerciales et sont passionnées par la créativité et l'innovation, mais elles ne connaissent pas les droits de propriété intellectuelle. Le GSWIM s'efforce de résoudre le problème de l'inégalité entre les sexes en utilisant la propriété intellectuelle dans le contexte communautaire. L'organisation apporte espoir, inspiration, motivation, persistance, confiance, courage et détermination à ces femmes qui ont besoin de soutien pour croire en leur potentiel de créativité et d'innovation. Ces femmes se réunissent en petits groupes pour partager leurs idées commerciales, les tester et proposer des améliorations. En outre, le GSWIM offre des formations pour développer différentes compétences commerciales en fonction des intérêts de la communauté. Elle encourage également les formations sur la propriété intellectuelle et sur la manière d'être créatif et innovant dès le plus jeune âge, dès l'enfance. Enfin, elle encourage et fournit des réseaux et des opportunités de mentorat pour les femmes entrepreneurs et les innovatrices.

32. Mme [Andrea Brewster](#), directrice exécutive, IP Inclusive, a présenté un exposé sur IP Inclusive et les disparités hommes-femmes. IP Inclusive est un groupe de professionnels de la propriété intellectuelle basé au Royaume-Uni qui travaille ensemble pour une cause commune, à savoir améliorer l'égalité, la diversité, l'inclusion et le bien-être dans le monde de la propriété intellectuelle. Mme Brewster a souligné les problèmes auxquels IP Inclusive tente de s'attaquer, notamment : i) l'absence de parité entre les sexes dans le domaine des brevets; ii) la sous-représentation des femmes à des niveaux plus élevés de responsabilité; iii) l'absence d'aménagements de travail appropriés pour les femmes; et iv) les préjugés et les stéréotypes existants. Pour remédier à ces problèmes, IP Inclusive a créé un groupe dénommé

“Femmes et propriété intellectuelle” qui couvre tous les aspects de la diversité, l’accent étant mis davantage sur l’inclusion que sur la diversité. Elle a ensuite donné quelques exemples d’activités menées par le groupe et a souligné certains des avantages qu’IP Inclusive a apportés aux femmes, notamment en ce qui concerne le développement de réseaux, la présentation de modèles, le soutien mutuel, le lancement de nouvelles conversations et la création d’un fort sentiment de communauté, d’appartenance et d’engagement.

33. La séance s’est terminée par des questions-réponses et une allocution de clôture prononcée par M. Irfan Baloch, directeur de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement de l’OMPI.

V. CONCLUSION

34. Dans l’ensemble, les séances d’échange d’informations ont permis de sensibiliser le public aux disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et à la nécessité de consolider les efforts nationaux et internationaux pour y remédier. Le niveau d’engagement du public et les réactions positives des États membres, des conférencières, des animateurs, des membres du personnel de l’OMPI et des participants ont accentué ce sentiment. En outre, lors de la vingt-sixième session du CDIP, les États membres ont approuvé une [“proposition de suivi sur les femmes et la propriété intellectuelle”](#), qui demande notamment au Secrétariat de continuer d’organiser des séances d’échange d’informations sur ce thème. En conséquence, le Secrétariat continuera d’organiser des séances d’échange d’informations sur le thème “Réduire les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle”.

35. Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.

[Fin du document]